



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UN BAIL  
DEROGATOIRE AVEC L'ASSOCIATION BORD  
DE MER, POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE  
25 BIS, RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-21-417  
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-21-446 en date du 21 septembre 2021, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué aux affaires juridiques et domaniales ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association BORD DE MER, de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre des créations de différents créateurs ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire avec l'association BORD DE MER dont le siège est situé 30 rue de la Sablière à PARIS (75014), représentée par Madame Nathalie DECROO, relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple, aux conditions suivantes :

Durée : du mercredi 22 décembre 2021 à 11h00 au mercredi 29 décembre 2021 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 350 euros ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211203-lmc1H9161H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/12/2021  
Date de Publication : 03/12/2021

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des ressources  
humaines, de la sécurité publique, des affaires  
juridiques et domaniales et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20211203-lmc1H9161H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/12/2021  
Date de Publication : 03/12/2021